### LES FÉDÉRATIONS DE LA RÉGION CENTRE

**FÉDÉRATION D**ÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER

22, rue Charles Durand 18023 Bourges Cedex Tél.: 02 48 50 05 29

**F**ÉDÉRATION **D**ÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

D'EURF-FT-LOIR Maison de l'Agriculture 10. rue Dieudonné Costes B.P. 30068

28024 Chartres Cedex Tél.: 02 37 24 46 80

**FÉDÉRATION** DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'INDRE

46, Bd du Moulin Neuf 36001 Châteauroux Tél.: 02 54 22 15 98

**F**ÉDÉRATION **D**ÉPARTEMENTALE

**DES CHASSEURS** D'INDRF-FT-LOIRE 9, Impasse Heurteloup B.P. 1215 - 37012 Tours Cedex

**F**ÉDÉRATION **D**ÉPARTEMENTALE **DES CHASSEURS** 

Tél.: 02 47 05 65 25

DU LOIR-ET-CHER 36, rue des Laudières

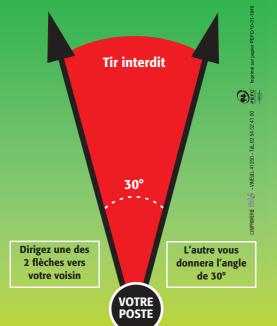
41353 Vineuil Cedex Tél.: 02 54 50 01 60

**F**ÉDÉRATION **D**ÉPARTEMENTALE

DES CHASSEURS DU LOIRET 11, rue Paul Langevin 45100 Orléans-La Source

Tél.: 02 38 69 76 20

Positionner votre œil directeur au ras du rond noir intitulé « VOTRE POSTE »



CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'ORGANISATION EN BATTUE PETIT OU GRAND GIBIER

La chasse est une passion.

Pour cela, nous devons respecter quelques consignes élémentaires dont <u>la sécurité</u>. Merci à vous propriétaires et présidents de chasse, d'être très vigilants quant au respect de ces consignes, auprès de vos chasseurs et rabatteurs, pour que notre région soit à l'image de la chasse en France : "de qualité". N'oubliez pas, ne pas tirer est aussi un acte de chasse.

Hubert-Louis Unitton.

Respectez la nature et tous ses usagers. Bonne journée à tous.

11, rue Paul Langevin 45100 Orléans-La Source Tél.: 02 38 63 17 96 • Fax: 02 38 63 03 96 Mail: frc.centre@wanadoo.fr • www.chasseursducentre.fr



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'ORGANISATION EN BATTUE PETIT OU GRAND GIBIER

# Bienvenue à la chasse

La chasse est un loisir, nous devons la pratiquer en toute sécurité. En cas de doute, s'abstenir de tirer est la première règle de prudence.

### **C**ONSIGNES À RAPPELER CHAQUE JOUR DE CHASSE

- 1 Étre porteur de son permis de chasser accompagné de son attestation d'assurance valable pour la saison en cours.
- 2 > Pour tout déplacement en véhicule, décharger puis démonter les armes ou les mettre dans une housse.
- 3 > Pour le grand gibier, avoir de préférence une arme à canon rayé (pour les armes à canon lisse, seuls les calibres 12, 16 et 20 sont recommandés).
- 4 Déconseiller les armes semi-automatiques.
- 5 » Qu'elle soit chargée ou non, ne jamais diriger son arme vers une personne. Toutes les manipulations doivent se faire dans une direction non dangereuse et dans une zone de sécurité.
- 6 > En arrivant à son poste, repérer ses voisins et se signaler à eux.
- 7 > Matérialiser ses deux angles de sécurité de 30° (voir schéma).
- 8 > Être obligatoirement porteur d'une trompe ou pibole afin d'initialiser ou de répéter les sonneries.
- 9 Ne charger son arme qu'au signal de début de battue.

- 10 Ne jamais se déplacer au cours de la battue.
- 11 > Au poste, ne jamais diriger ses canons vers ses voisins ou vers la traque (canons vers le sol).
- 12 > Il ne faut pas épauler ou viser dans la traque et balayer la ligne des chasseurs postés. Il faut épauler seulement à la sortie de l'angle de 30°.
- 13 > Le tir dans la traque est vivement déconseillé.
- 14 > Pour le tir à plomb aucun tir à hauteur d'homme. Pour le tir à la carabine, toujours fichant.
- 15 Ne jamais tirer assis ou à genoux.
- 16 ▶ Identifier toujours l'animal avant de tirer.
- 17 À balle, ne pas tirer trop loin (40 à 50 mètres maximum pour une arme à canon rayé, 20 à 25 mètres pour une arme à canon lisse).
- 18 Ne jamais tirer les animaux rentrant dans la battue.
- 19 Décharger son arme dès le signal de fin de battue et s'assurer que ses voisins ont entendu le signal avant de se déplacer.
- **20** Toujours vérifier ses tirs.

- 21 Matérialiser tous les indices de blessures de l'animal tiré (sang, poils, morceaux d'os) sans y toucher, puis organiser une recherche (chien de sang).
- 22 > Ne jamais déplacer un animal soumis à un dispositif de marquage (plan de chasse) même de quelques mètres sans avoir apposé celui-ci sur l'animal.
- 23 > Accompagnateurs et rabatteurs doivent respecter les consignes du Président de chasse.
- 24 > En cas de manquement au règlement, le Président de chasse prendra les sanctions nécessaires.
- 25 EN CAS D'ACCIDENT, COMPOSER LE 112 À PARTIR DE VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE.

#### Matérialiser ses deux angles de sécurité de 30°

